

ECOLE ELEMENTAIRE DU SUD

Protocole à destination des parents pour le traitement des situations de harcèlement.

Le harcèlement à l'école.

Le terme « harcèlement » est sans doute trop « dur » lorsqu'on parle de la majorité des situations d'intimidation qui peuvent naître dans une école. D'autres pays ont d'ailleurs préféré inventer un terme spécifique aux situations où un groupe de deux ou plusieurs élèves intimident de manière répétée un(e) autre élève.

S'il n'est pas possible d'éviter que de telles situations apparaissent, il est par contre possible de les traiter rapidement une fois qu'elles sont repérées.

Une équipe « bien-être » pour notre école.

Chaque élève doit se sentir en sécurité physique et affective à l'école. Une équipe « bien-être » a donc été créée au sein de notre établissement pour gérer les situations nées à l'école ou aux abords et qui mettent à mal cette sécurité. Elle est composée de la directrice et de 5 enseignants de l'école. L'enseignant de la classe est également associé à l'action de l'équipe.

Toute situation remontée par un élève, un enseignant ou un parent sera donc prise en charge par des enseignants formés.

Cette équipe peut, lorsqu'elle en a besoin, faire appel au psychologue scolaire ou à une équipe académique.

Le programme pHARe.

Notre école s'est engagée dans le programme pHARe déployé par le Ministère de l'Education nationale à la rentrée 2021 pour lutter contre le harcèlement à l'école :

<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>

Comment l'équipe « bien-être » travaille-t-elle ?

Coordonnée par la directrice de l'école, l'équipe mène des entretiens individuels afin d'agir positivement sur le climat scolaire.

Les enfants « intimidateurs présumés » sont amenés à réfléchir individuellement au cas de l'enfant victime et à proposer des solutions pour remédier à cette situation. On fait appel à leur empathie et il n'y a pas d'accusation ni de sanction, sauf si la situation n'évolue pas.

Tout est fait pour protéger la victime (confidentialité des entretiens, pas de sanction des élèves intimidateurs afin de ne pas engendrer de représailles)

Les parents d'un élève en situation de harcèlement repéré par un enseignant ou des élèves seront systématiquement avertis et informés de l'évolution de la situation.

Un travail de prévention réalisé avec les élèves.

La participation à une journée nationale contre le harcèlement scolaire ainsi qu'un travail réalisé en E.M.C. permettent de sensibiliser les élèves aux effets de groupe parfois négatifs.

La mise en place d'une charte contre le harcèlement scolaire.